

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 06/04/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, René AMARGER
Pour : 7	Représentés : Stéphane DIET par Chrystel VALLY
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Vote du budget primitif 2023 commune - saint_gal - 2023_DE_026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Saint Gal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Gal pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 617 478.71 Euros

En dépenses à la somme de : 617 478.71 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	52 037.67
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 035.00
014	Atténuations de produits	11 023.00
65	Autres charges de gestion courante	17 750.00
66	Charges financières	30.00
023	Virement à la section d'investissement	70 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		194 875.67

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	5 921.00
73	Impôts et taxes	61 425.00
74	Dotations et participations	51 881.00
75	Autres produits de gestion courante	35 235.00
76	Produits financiers	1.17
77	Produits spécifiques	24.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	40 388.50
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		194 875.67

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 400.00
21	Immobilisations corporelles	12 633.70
23	Immobilisations en cours	375 608.06
16	Emprunts et dettes assimilées	3 960.00
041	Opérations patrimoniales	28 001.28
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		422 603.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	215 629.10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	25 675.04
165	Dépôts et cautionnements reçus	370.00
021	Virement de la section de fonctionnement	70 000.00
041	Opérations patrimoniales	28 001.28
001	Solde d'exécution section investissement	82 927.62
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		422 603.04

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/ 04/ 2023
et publié ou notifié
le 14/ 04/ 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2023 048-214801532-20230414-2023_DE_026-DE